

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 05 AVRIL 2022

PAGE 1/1

Réunion par consultation électronique le mardi 05 Avril 2022

Présents : Mme BAPTISTA – MM. CHARBONNIER – LEYGE

Excusé : M. ANDRIEUX

Assiste : M. VALLET (Administratif)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros.

1- Etude des demandes et courriers divers

Dossier IDIART Xabi (U8) – principe d'une double licence

La Commission prend connaissance des différents échanges entre les clubs du F.C. GANTOIS et ESMAN MEILLON avec une demande de changement initiale, vivement contestée par l'un des représentants légaux du jeune joueur.

Après dialogue et proposition d'une double licence par le service LICENCES de la LFNA, entrant dans le cadre de la circulaire de la LFA sur la pratique des jeunes (U6 à U11), et après avoir obtenu les éléments suivants :

- Copie du jugement des affaires familiales indiquant une garde partagée de l'enfant
- Courrier ou courriel des deux parents s'accordant sur le principe d'une double licence
- Accords formalisés des deux clubs concernés

La commission, pour le bien de l'enfant, décide d'accorder une double licence en faveur des clubs précités.

Prochaine réunion sur convocation,

Maria BAPTISTA,
Présidente de la séance,

Vincent VALLET,
Secrétaire de séance,

Procès-Verbal validé le 13 Avril 2022 par Mme Marie Ange AYRAULT GUILLORIT, Secrétaire Générale de la L.F.N.A